

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2014

L'an deux mil quatorze et le 18 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge MORIN, Maire.

Présents : Serge MORIN, Léon STABLO, Jacques QUEYREAU, Marie-Christine FAURE, Christian COULEAU, Muriel MARTIN-CHADOURNE, Martine JOUHATEAU, Ignacio SIERRO, Alain REVERTE (arrivé à 18h35), Alexandre PARIENTE (arrivé à 18h39).

Absent : Valérie AMOREAU.

A été désigné secrétaire : Christian COULEAU.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu.
Aucune observation n'étant formulée celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur Léon STABLO laisse à Monsieur le Maire le soin de commenter les finances pour son dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif, Chapitre par chapitre.

Section de Fonctionnement

Total des dépenses	:	910 015,94
Total des recettes	:	1 289 719,74
Soit un excédent de	:	379 703,80

Section d'investissement

Total des dépenses	:	236 312,33
Total des recettes	:	267 863,47
Soit un excédent de	:	31 551,14

Les restes à réaliser s'élevant à 181 400 € en Dépense et à 26 007 en Recettes, porte le besoin de financement à 123 841,86 € ce qui implique un R002 de 255 861,94 €. Monsieur le Maire étant sorti de la salle, Monsieur Léon STABLO, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Compte administratif est voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2013 dressé par Monsieur Stéphane SUTTER, Trésorier, qui retrace à l'identique les écritures.

VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2014

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

	Euro
☞ Résultat de l'exercice 2013	excédent : + 98 894.28
☞ Résultat reporté de l'exercice Antérieur (ligne 002 du CA 12)	excédent : + 280 809.52
☞ Résultat de clôture à affecter Soit le cumulé	excédent : + 379 703.80

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

☞ Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2013	excédent : + 73 338.07
☞ Résultat reporté de l'exercice antérieur Ligne 001 du CA 12	déficit : - 41 786.93
☞ Résultat comptable cumulé	excédent : + 31 551.14

Dépenses d'investissement reportées de 2013 181 400

Recettes d'investissement reportées de 2013 26 007

Solde des restes à réaliser 155 393

Besoin réel de financement (-) 123 841.86

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

' En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement
(recette budgétaire au compte R 1068) 123 841.86

' En excédent reporté à la section de fonctionnement
(recette au compte R002) 255 861.94

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement :

Recettes : R002 excédent reporté : 255 861

Section d'investissement :

: R001 : 31 551

: R1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 123 841

Pour : 10

Abstentions : 0

Contre : 0

VOTE DES TAUX 2014

Léon STABLO présente l'augmentation de 1% décidée par la Commission finance, et qui concerne la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Le Conseil Municipal vote à la majorité des voix,

- le taux de 12.93% pour la TH 2014
- le taux de 20.40% pour la TFB 2014
- le taux de 59.98% pour la TFN

Le produit attendu est de : 328 559 € soit une progression de 3 211 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette augmentation de 1% des taux.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DECISIONS FINANCIERES

Monsieur le Maire présente le budget 2014 Chapitre par chapitre qui s'équilibre en Dépenses et en Recettes

- en section de fonctionnement à : 1 144 220 € dont 15 000 € pour les rythmes scolaires, 20 600 € pour le remboursement des intérêts d'emprunts, 50 000 € en dépenses imprévues et 17 689 € en provisions
- en section d'investissement à : 366 860 € dont 181400 € de restes à réaliser et de nouveaux crédits à savoir : la finalisation du PLU et Etude environnementale, informatisation des écoles avec des pc portables, mise en sécurité du RD 122, aménagement et réfection des voiries de Lagut et du Guspit, rénovation de la Halle

Après délibération le budget primitif 2014 est voté à l'unanimité aux chapitres.

- ✓ Réfection de la Halle
Le conseil municipal accepte à l'unanimité le plan de financement de la Halle, retient cette opération pour l'année 2014 sans la réfection des peintures, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes et à lancer l'opération
- ✓ Rythmes scolaires
Le dossier est bouclé ; il est prévu 15 000 € au Budget primitif. Madame FAURE précise que nous ne pourrions pas bénéficier de l'aide de la CAF
- ✓ Feux d'artifice
L'enveloppe budgétaire étant fixée à 5 000 €, Monsieur QUEYREAU doit faire revoir le devis
- ✓ Travaux de canalisations des eaux pluviales chemin du Maine
Il s'agit de faire réaliser des caniveaux et des bordures. Il faut compter environ 4000 €. Le conseil municipal décide de ne pas statuer tout de suite, cela demande réflexion.
- ✓ Réfectoire Ecole
Le Conseil municipal décide de doubler une cloison : coût 646,80 €
- ✓ Renforcement du ruisseau Saint-Etienne
L'idée d'installer des palplanches ou des gabions revenant trop cher (entre 34 000 et 66 000 €) Monsieur le Maire propose l'étude d'un enrochement. Le Conseil municipal retient l'idée et décide de différer les travaux.

COUPE DE BOIS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que nous devons faire abattre quelques arbres sur une parcelle dont nous sommes propriétaires, situées dans le virage de Lagut.

Le Conseil municipal accepte la proposition de l'Entreprise SARL TERRES GIRONDINES pour un montant de 2 120 € (mieux disant) pour l'abattage d'arbres dangereux Route de Lagut. Parallèlement le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre la coupe à 15 € le mètre cube au fur et à mesure des demandes des administrés.

COTISATIONS 2014

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de cotiser aux organismes suivants et de verser une cotisation pour l'année 2014 :

- ANEV : 160 €
- CAUE : 122 €
- Conservatoire des Rives de la Dordogne : 21 €

Les crédits sont ouverts au compte 6554 du BP 2014

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal décide à la majorité des membres présents (pour : 4 – Contre : 2 – Abstention : 4) d'allouer une subvention de 450 € à l'association TUTTI pour l'organisation d'une manifestation les Choralies sur le territoire communal.

PLU ET ETUDE ENVIRONNEMENTALE

Le PLU est sur le point d'être achevé. Le Conseil municipal ayant été destinataire du dossier d'orientation, d'aménagement et de programmation ainsi qu'une première ébauche de l'étude environnementale.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Aucune observation n'étant formulée, le Conseil municipal valide les documents présentés, Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit là que d'une étape et que le dossier doit faire l'objet d'un complément d'information. Le dossier définitif verra un aboutissement fin 2014. Le prochain conseil municipal devra approuver le PLU et le soumettre à l'enquête publique

DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC

Les pétitionnaires de la Guinguette ayant abandonnés le projet suite à l'impossibilité de réaliser une rampe d'accessibilité de 64 mètres, nous devons comme il en avait été convenu, restituer en l'état la parcelle AH n° 2 sis à la Leyre, qui nous avait été cédée et que nous avons classée dans le domaine public.

Pour ce faire, nous devons la déclasser du domaine public. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de déclasser ladite parcelle et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune afin de la rétrocéder aux propriétaires

TABLEAU DES VOIES CLASSEES

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réactualiser le tableau des voies classées et donne lecture des modifications proposées qui portent les linéaires suivants :

- Chemins ruraux 2967 mètres
- Voies communales à caractère de place publique, rue et chemin pour un total général de 10 847 mètres

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le tableau des voies communales

PERSONNEL COMMUNAL

Une demande de la part d'un agent administratif communal a été examinée en commission avec Monsieur le Maire, pour modifier la durée du temps de travail. Le Conseil municipal doit se prononcer sur un accord de principe de supprimer le poste actuel de 31 heures et de créer un poste à 35 heures. Cette décision ne pourra être effective qu'après consultation et validation du Centre de Gestion. Cette modification se justifie par le temps passé à monter des dossiers de plus en plus complexes en urbanisme, dont une formation est programmée, l'accueil, le bulletin municipal, le Petit Tambour, la mise à jour du site Internet et la communication avec les associations devront se faire à l'étage, dans le bureau prévu à cet effet. Le prochain conseil devra procéder à la création du poste.

Accord unanime pour entamer la procédure.

CONVENTION AVI-CONSEIL

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler tacitement la convention avec AVI-CONSEIL

Monsieur le Maire prend la parole.

Il remercie l'équipe municipale pour les 6 années passées ensemble, le plaisir qu'il a eu à travailler avec le Conseil.

Il remercie également le personnel communal pour leur dévouement au service public et le travail fait. Il a beaucoup appris mais aujourd'hui il ne se représente pas aux prochaines élections municipales, lassé des obligations, des normes et de la lourdeur administrative...

Il tient également à souligner que l'avenir de Branne doit se faire également avec l'intercommunalité et enfin il remercie les Brannais pour les années de confiance qu'ils lui ont témoignées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40